

Le 8 janvier 1768 - Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/22

Importation d'Inde de 42 ouvriers et de toile pour vêtir les esclaves et même les colons les plus pauvres.

Monseigneur,

En arrivant ici, j'ai appris qu'il manquait des ouvriers de toute espèce, et que les magasins de la Compagnie, ainsi que tous les magasins particuliers étaient entièrement dépourvus des toiles de l'Inde propres à l'habillement des noirs.

J'ai profité du vaisseau *le Praslin* qui partait le lendemain de mon arrivée pour écrire à M. Law, et lui demander une certaine quantité d'ouvriers malabars de toute espèce et 200 balles de toiles bleues et blanches pour l'habillement des noirs et même des blancs de cette île.

M. Law s'est prêté à ma demande autant que la disette des fonds dans laquelle il se trouve le lui a permis, il nous a envoyé 42 ouvriers maçons, charpentiers, forgerons, et plombiers. Il nous a envoyé de plus soixante-quatre balles, dont la plus grande partie de toiles bleues, et quelques-unes de toiles blanches.

J'ai remis à M. Dubreuil, ingénieur en chef, tous les ouvriers nouvellement arrivés, et il les emploie aux différentes réparations qu'exige le service.

J'ai partagé les toiles bleues suivant le nombre des noirs par quartier, et j'en ferai faire la distribution par les syndics, à chaque colon au prorata du nombre de ses esclaves. Comme la plupart de ces colons sont très pauvres et hors d'état d'acheter, même de quoi habiller leurs noirs, je leur ferai l'avance de ces toiles au nom du Roi, payables en remises de grains dans le courant de l'année. Cette petite faveur leur sera très agréable, et les attachera singulièrement à l'administration royale. Il y a ici une grande quantité d'esclaves qui n'ont pas été habillés depuis plus de 6 années. La plupart des colons eux-mêmes manquent de chemises pour eux, leurs femmes, et leurs enfants, je leur avancerai de la même manière, les toiles blanches que M. Law nous a envoyées, en proportion des besoins d'un chacun. Ces avances très agréables aux colons ne sont pas contraires aux intérêts du Roi, elles diminueront d'autant la quantité de lettres de change pour remises de grains, elles sont d'ailleurs hypothéquées sur le fonds des habitations. M. Law a pris dans la caisse de la Compagnie les fonds nécessaires à l'envoi qu'il nous a fait, et je les ai passés ici au crédit de la Compagnie. J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien approuver mes opérations à ce sujet.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, le 8 janvier 1768

Par le vaisseau *Le Choiseul*

* * *